

TOURNAN EN BRIE 77

dimanche 31 MAI 2026

(Accueil et placement à partir de 5h00)

Centre ville tournan en brie

Renseignements : 07 85 85 14 74 – Courriel : bernarddurand7740@neuf.fr

BROCANTE / VIDE-GRENIER

5,00€ le mètre linéaire (3 mètres minimum)

Organisée par le Sporting Club Gretz-Tournan Football

Les parkings disponibles seront les parkings publics de la ville (en dehors de l'espace réservé aux exposants)

Bulletin d'inscription et attestation -- Particuliers :

A renvoyer ou à déposer sous enveloppe cachetée (avant le 25 mai 2026) :

Mairie de Tournan-en-Brie 1 Place Edmond de Rothschild – 77220 Tournan-en-Brie

Je soussigné(e),

NOM Prénom :

Né(e) le : à Département :

Adresse :

Ville : CP :

Tél. : Mail :@.....

Titulaire de la pièce d'identité N° (joindre photocopie RV) : Délivrée le

Par : N° d'immatriculation de votre véhicule :

***Effectue la réservation de ml x 5€ le ml soit Euro
et règle par chèque à l'ordre du SCGT Football.***

Déclare sur l'honneur

- ne vendre que des objets personnels et usagés (article L31062 du code du commerce)
- ne pas avoir participé à plus de 2 brocantes depuis le début de l'année 2026 (article R321-9 du code pénal)
- avoir lu et accepté le règlement intérieur de la brocante/vidé grenier du 31 mai 2026, annexé, et déchargeant par la même, les organisateurs de toutes responsabilités pénales, civiles ou administratives quant à ma participation.

l'exactitude des renseignements ci-dessus

Le règlement de votre emplacement devra accompagner impérativement votre bulletin d'inscription. Il ne sera pas envoyé d'accusé réception de votre inscription.

- **Covid 19 : Respect des gestes barrières selon réglementation en vigueur le jour de la manifestation**

A la fin de la Brocante, vous devrez remporter les objets non vendus et ne pas les laisser sur votre emplacement

Date :

Signature :

REGLEMENT INTERIEUR DU BROCANTE/VIDE GRENIER DE TOURNAN

Article 1 : La manifestation dénommée « vide grenier/brocante » organisée par le SCGT Football se déroulera dans le centre-ville de tournan en brie, le dimanche 31 mai 2026.

Article 2 : La brocante/vidé grenier est ouverte aux particuliers et aux professionnels (complet pour les alimentaires et confiseurs). Les participants devront retourner, sous enveloppe cachetée, à l'adresse :

Mairie de Tournan-en-Brie 1 Place Edmond de Rothschild 77220 Tournan-en-Brie

- La demande d'inscription **dûment remplie et signée**
- Une photocopie de la carte d'identité (recto-verso) pour les particuliers et professionnels
- Une photocopie de la carte trois volets pour les professionnels
- Le paiement correspondant à la réservation

Les originaux des pièces d'identités devront obligatoirement être présentés le jour de la manifestation.

Article 3 : La réservation minimale doit être de 3 mètres, le coût est de 5,00€ par mètre linéaire.

Article 4 : Le paiement des réservations se fera uniquement **par chèque** libellé à l'ordre de SCGT football. Celui-ci sera remis en banque le lendemain de la brocante/vidé grenier.

Article 5 : Les réservations sont nominatives et chaque emplacement devra être occupé par la personne qui l'a réservé. Toute cession de droit d'occupation est strictement interdite et entraînera des poursuites et l'exclusion.

Article 6 : L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ainsi que les mauvaises conditions météorologiques (vent, pluie, grêle, froid, etc...) ne donneront droit à aucun remboursement.

Article 7 : Les emplacements sont attribués en fonction de la date de réception des dossiers de réservations complets. Les emplacements restants vacants seront affectés le jour même en fonction des disponibilités, par ordre d'arrivée.

Article 8 : L'entrée de la brocante/vidé grenier est interdite avant 5h00. L'installation des stands devra se faire de 5h00 à 8h00. Passé ce délai, plus aucun véhicule ne sera autorisé à se déplacer dans l'enceinte de la brocante/vidé grenier jusqu'à 17h00. Tout emplacement réservé et non occupé à 7h30 sera considéré comme libre et pourra être réattribué.

Article 9 : Tous les emplacements, devront être tenus dans un parfait état de propreté, il est nécessaire de se munir de sacs poubelles afin de laisser les emplacements vierges, de tout détritrus, papiers cartons ou invendus quel qu'il soit.

Article 10 : Les animaux domestiques doivent être tenus en laisse dans l'enceinte de la brocante.

Article 11 : Les participants seront inscrits sur un registre de police rempli par les organisateurs. Le dit registre sera transmis à la Sous-Préfecture de Torcy (77) dans la semaine suivant la manifestation.

Article 12 : Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et pouvoir justifier de son identité.

Article 13 : La vente d'armes de toutes catégories est interdite. La vente d'animaux est interdite. La vente de produits alimentaires et de boisson est interdite sauf autorisation donnée par l'organisateur. L'association organisatrice (SCGT Football) gèrera le stand restauration/buvette.

Article 14 : Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront dictées par les organisateurs, la police, la gendarmerie ou les services de secours. Il est impératif de laisser libre accès à la circulation des véhicules de police et d'urgence.

Article 15 : Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

Article 16 : Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, structures ...) Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

Article 17 : Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en situation de force majeure. Dans ce cas les chèques ne seront pas encaissés.

Le Président SCGT FOOTBALL



Bernard Durand

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'S' or a similar stylized character.